

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FAMILLE,
DE LA FEMME, DE LA JEUNESSE,
DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PROTECTION DU PER-
SONNEL CIVIL DE L'ETAT

Portant nomination et nomination de
M. David dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie des
Services Administratifs et Financiers-
Général (Administration Générale).

LE MINISTRE

(/ISAS:

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979;

(/u la loi n° 07/54 du 7.12.62 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/54 du 23.1.62 portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 6 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.12.62 portant statut général des
fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/52 du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut
complexe des cadres de la catégorie A des EAF;

(/u le décret n° 62/130/52 du 9.6.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/52 du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/52 du 5.7.62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.12.
62, portant statut général.

(/u le décret n° 62/198/52 du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63/31/52 du 26.8.62, fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/52 du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intérimations, reconstitutions de
carrière et promotions;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et récom-
plétant les dispositions du décret n° 62/195/52 du 5.7.62, fixant les
échelonnements individuels des fonctionnaires;

(/u le décret n° 64/256/52 du 3.12.64 portant nomination du
Premier Ministre;

(/u le décret n° 64/423 du 7.12.64 portant nomination de
des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 65/443 du 17.12.65 portant organisation
des intérêts des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 65/260 du 5.12.65 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux nominations; avancements, ré-
visions des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u le décret n° 67/229/52 du 10.6.74 portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisti-
ciens et les Diplômés des Grandes Ecoles et Instituts d'Enseigne-
ment Supérieur de Commerce;

(/u le Protocole d'accord du 4.5.75, signé entre la Bulgarie et la
République Populaire du Congo;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;